



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/19
4 décembre 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-cinquième réunion
Montréal, 5-7 décembre 2001

**RAPPORT DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DU
SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS**

Introduction

1. Le Sous-comité sur l'examen des projets du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est réuni à Montréal du 3 au 4 décembre 2001.
2. Les représentants de l'Allemagne, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon (président), de la Malaisie et de la Tunisie ont participé à la réunion.
3. Ont également pris part à la réunion, en tant qu'observateurs:
 - a) Les représentants de l'Australie et de la Finlande
 - b) Les représentants des agences d'exécution et du Secrétariat de l'Ozone
 - c) Le représentant de Greenpeace International

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. Le président du Sous-comité, M. Tadanori Inomata (Japon), a ouvert la réunion le lundi 3 décembre 2001 à 10h00.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour ci-après, d'après l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/24/1 :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Remarques d'ouverture du Chef du Secretariat
4. Organisation des travaux
5. Questions soulevées lors de l'examen des projets
6. Coopération bilatérale
7. Programmes de travail
 - a) Amendement au programme de travail du PNUD pour 2001
 - b) Amendement au programme de travail du PNUE pour 2001
 - c) Amendement au programme de travail de l'ONUDI pour 2001
 - d) Amendement au programme de travail de la Banque mondiale pour 2001
 - e) Programme de travail du PNUE pour 2002
 - f) Avances sur le programme de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2002
8. Projets d'investissement
9. Question de politique
 - a) Financement de la technologie se trouvant hors du domaine public
10. Questions diverses
11. Adoption du rapport
12. Clôture de la réunion

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : REMARQUES D'OUVERTURE

6. Le Chef du Secrétariat a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité sur l'examen des projets. Il a déclaré que l'ordre du jour de la présente réunion porterait principalement sur les questions soulevées au cours de l'examen des projets ainsi que sur les projets d'investissement et les amendements aux programmes de travail de 2001 proposés par les agences d'exécution et les agences bilatérales. Le Sous-comité examinera également le programme de travail du PNUE pour 2002 et les avances sur le programme de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, également pour 2002.

7. Il a fait remarquer que plusieurs additifs et rectificatifs contenant des données à jour sur des projets et des plans sectoriels avaient été préparés depuis que les documents pertinents à la réunion avaient été envoyés aux membres du Sous-comité. Il a attiré l'attention du Sous-comité sur des plans sectoriels d'élimination des CFC en Malaisie et en Thaïlande, et sur une stratégie d'élimination dans le secteur de la réfrigération en Turquie, pour lesquels un important complément d'information avait été préparé.

8. Il a indiqué que la valeur totale des projets et des activités, y compris les stratégies et les plans sectoriels, proposés à la trente-cinquième réunion dépasse les 213 millions \$US, et les montants demandés à la présente réunion, y compris les tranches pour les plans sectoriels et les projets de bromure de méthyle, s'élèvent à 73,3 millions \$US.

9. L'examen du Secrétariat a donné lieu à la recommandation de 116 projets pour approbation générale, dont le montant représente 28 millions \$US. Vingt-six projets d'investissement et autres activités, représentant un montant de 5,3 millions \$US, ont été retirés ou reportés, dont certains projets qui ne contiennent pas toute l'information ou dont l'admissibilité est remise en question. Douze projets d'investissement et neuf stratégies et plans sectoriels, représentant un montant de 37,3 millions \$US, ont été proposés pour examen individuel.

10. Le Chef du Secrétariat a déclaré que les sommes disponibles, pouvant être engagées par le Fonds multilatéral représentaient aujourd'hui un montant record de 102,4 millions \$US et que ce montant devrait suffire à financer l'ensemble des projets recommandés pour approbation à la présente réunion.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DES TRAVAUX

11. Sur la proposition du président, le Sous-comité a décidé d'organiser ses travaux conformément à l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/24/1 et à l'ordre du jour annoté contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/24/1/Add.1/Rev.1.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS

a) Révision des lignes directrices sur la technologie à base de dioxyde de carbone liquide (DCL) dans les projets du secteur des mousses

12. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 4 à 7 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/20 et Corr.1). Il a souligné que ce paragraphe portait sur une proposition du Secrétariat de réviser les lignes directrices sur la technologie à base de dioxyde de carbone liquide (DCL) utilisée dans les projets du secteur des mousses et, plus particulièrement, de cesser d'accorder un financement de 50 000 \$US au titre de droits de licence au fournisseur d'équipements. Cette question touche trois projets proposés à la présente réunion.

13. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Demande au Secrétariat, en consultation avec les agences d'exécution, de réexaminer la technologie DCL et les lignes directrices visant les projets de reconversion à cette technologie, et de faire rapport sur le résultat de cet exercice à la trente-septième réunion du Comité exécutif.
- b) Approuve les trois projets de technologie DCL dans le secteur des mousses proposés à la trente-cinquième réunion, qui comprennent des droits de licence, à la condition que le montant des droits ne soit pas engagé avant que le Comité exécutif n'ait examiné les lignes directrices relatives à la technologie DCL.

b) Ajout de projets supplémentaires aux accords d'élimination du bromure de méthyle déjà signés

14. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 8 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/20 et Corr.1). Il a souligné que le paragraphe avait trait à l'ajout de projets supplémentaires dans des accords d'élimination du bromure de méthyle existants. Dans le cas d'espèce, le pays a fait état d'une diminution marquée de la consommation de bromure de méthyle depuis la signature de l'accord. Il a indiqué que le Secrétariat voulait un avis sur la manière d'ajouter des projets additionnels aux accords déjà en place lorsque la consommation a diminué entre-temps.

15. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide que les projets proposés par un pays ayant fait état d'une diminution exceptionnelle et en-deçà de la consommation de base convenue soient reportés en attendant de recevoir des précisions sur les circonstances exceptionnelles et sur la question de savoir si la diminution n'est que temporaire.

c) Consommation non rapportée provenant d'importations illégales

16. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 9 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/20 et Corr.1). Il a expliqué que le paragraphe portait sur la consommation non rapportée provenant d'importations illégales. Le Secrétariat a indiqué que l'Agence de coopération technique d'Allemagne (GTZ) l'avait informé qu'une quantité supplémentaire de bromure de méthyle était importée illégalement dans le pays et que cette quantité n'était pas communiquée en tant que consommation. Un projet bilatéral a été présenté par le gouvernement d'Allemagne pour éliminer cette quantité supplémentaire de bromure de méthyle. La République arabe syrienne a déjà signé un accord avec le Comité exécutif pour éliminer la consommation de méthyle de bromure dont le pays a fait état jusqu'à ce jour, exception faite de huit tonnes PAO.

17. Le représentant de l'Allemagne a indiqué que le projet a été retiré dans l'attente de précisions sur l'écart dans les données.

- d) Financement du transfert de technologie et des essais : application de la décision 33/2 j) et k), et de la décision 34/16
- e) Projets présentant des divergences de données : application de la décision 34/18
- f) Mode de présentation des engagements des pays (décision 34/14) (d)
- g) Projet de renforcement des institutions en Thaïlande : changement d'agence d'exécution

18. Le représentant du Secrétariat a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 10 à 18 du document général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/20 et Corr.1). Il a exposé les questions principales pour chacun des points en rubrique et a indiqué que ces points étaient présentés uniquement à titre d'information, en application des décisions pertinentes du Comité exécutif.

19. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note des points ci-dessus et que le financement de 197 746 \$US déjà approuvé, auquel s'ajoutent les coûts de soutien de l'agence, soit transféré du PNUD à la Banque mondiale pour assurer l'exécution de la partie restante du projet de renforcement des institutions en Thaïlande.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPÉRATION BILATÉRALE

20. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/21, Corr.1 et Corr.2 relatif à la coopération bilatérale. En tout, seize demandes de projets de coopération bilatérale, représentant un montant de 5,9 millions \$US, ont été présentées par le gouvernement de l'Allemagne et le gouvernement du Canada.

21. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les demandes de coopération bilatérale présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/21, Corr.1 et Corr.2, avec les amendements figurant ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.

Chili : mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation de techniciens en réfrigération (Gouvernement du Canada)

Chili : mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de récupération et de recyclage (Gouvernement du Canada)

22. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, sous réserve de l'ajout d'une disposition à l'effet que le Chili s'engagerait à respecter la réduction de 50 % de sa consommation de SAO dans le secteur de l'entretien (qui se situe à 219,4 tonnes PAO, selon le plan de gestion des réfrigérants) en 2005 et à respecter la réduction de 85 % en 2007, sans présenter d'autres demandes de financement pour ce secteur.

Algérie : préparation d'une mise à jour du programme de pays (Gouvernement d'Allemagne)

Zimbabwe : préparation d'une mise à jour du programme de pays (Gouvernement d'Allemagne)

23. Le représentant de l'Allemagne a indiqué que les projets en rubrique ont été retirés.

République islamique d'Iran : conversion de l'utilisation de CFC à une technologie à base de DCL dans la fabrication de mousse souple à Esfanj Jajerood Foam Company (Allemagne) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/21, Corr.1 et Corr.2)

24. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les pages 5 à 7 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/21 et Corr.1 et Corr.2. Il a souligné que la question principale soulevée par ce projet a été examinée au point 5 de l'ordre du jour (Lignes directrices sur la technologie à base de DCL dans les projets du secteur des mousses).

25. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, étant entendu que les droits de licence de 50 000 \$US ne seront pas engagés avant que le Comité exécutif n'ait examiné les lignes directrices relatives à la technologie DCL.

Programme sectoriel d'élimination : établissement d'une banque régionale de halons pour les pays de l'est et du sud de l'Afrique (Botswana, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Namibie, Tanzanie et Zimbabwe) (Gouvernement d'Allemagne)

26. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 30 à 38 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/21 et Corr.1 et Corr.2.

27. Le Secrétariat a déclaré que les coûts de la proposition de projet présentée à l'origine n'étaient pas conformes aux lignes directrices relatives aux banques de halons (décision 18/22). Cependant, une proposition révisée a été déposée, qui est décrite dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/21/Corr.2. Les coûts de la proposition révisée sont conformes aux lignes directrices.

28. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.

29. En conclusion de ses délibérations sur ce point de l'ordre du jour, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif demande au Trésorier d'imputer les coûts des projets bilatéraux mentionnés ci-dessus de la façon suivante :

- a) 1 007 006 \$US au solde des contributions bilatérales du Canada pour 2001;
- b) 1 537 727 \$US au solde des contributions bilatérales de l'Allemagne pour 2001.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES DE TRAVAIL ET AMENDEMENTS

30. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets soumis aux fins d'approbation globale présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/24/2, au niveau de financement indiqué dans l'Annexe^oI au présent rapport, aux conditions figurant dans les fiches d'évaluation de projet correspondantes, le cas échéant.

a) Amendements du programme de travail du PNUD pour 2001

31. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/22, qui contenait les amendements du programme de travail du PNUD pour 2001.

32. À l'issue des débats, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le programme de travail du PNUD pour 2001 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/22, avec les amendements présentés ci-après, au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport.

Bangladesh: Renouvellement du projet de renforcement des institutions

33. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Approuve le projet ci-dessus, étant entendu qu'aucun fonds ne serait décaissé tant que le PNUD n'aurait pas confirmé que le projet d'élimination des CFC dans le secteur des aérosols a été achevé et que les CFC n'étaient plus utilisés par l'entreprise;
- b) Communique au Gouvernement du Bangladesh ses observations, présentées dans l'Annexe II au présent rapport.

Costa Rica: Renouvellement du projet de renforcement des institutions

Pakistan: Renouvellement du projet de renforcement des institutions

34. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport; et qu'il communique aux gouvernements intéressés ses observations, présentées dans l'Annexe II au présent rapport.

b) Amendements du programme de travail du PNUE pour 2001

35. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/23, qui contenait les amendements du programme de travail du PNUE pour 2001.

36. À l'issue des débats, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le programme de travail du PNUE pour 2001 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/23, avec les amendements présentés ci-après, au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport.

Albanie: Projet de renforcement des institutions

Guatemala: Renouvellement du projet de renforcement des institutions

Jamaïque: Renouvellement du projet de renforcement des institutions

Mali: Renouvellement du projet de renforcement des institutions

Yémen: Renouvellement du projet de renforcement des institutions

37. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe^oI au présent rapport; et qu'il communique aux gouvernements intéressés ses observations, présentées dans l'Annexe II au présent rapport.

Chine: Atelier de sensibilisation à l'appui de la ratification de l'Amendement de Copenhague

Chine: Évaluation technico-économique des solutions de rechange au bromure de méthyle

38. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 38 à 42 du document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/35/23.

39. Suite à une demande, le PNUÉ a informé le Sous-comité que les ateliers et les réunions proposés avec le ministre et les haut-fonctionnaires concernés auraient lieu durant le premier semestre de l'an 2002.

40. À l'issue des débats, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, sous réserve de la réception par le Secrétariat du Fonds d'une lettre du Gouvernement de la Chine indiquant son intention d'effectuer la ratification de l'Amendement de Copenhague dans les 12^o prochains mois.

Inde: Plan d'action pour des activités intégrées de formation et des activités non liées aux investissements visant l'élimination de SAO dans le secteur des solvants chez les PME

41. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 43 à 46 du document UNEP/Ozl.Pro/ExCom/35/23. Il a signalé que la stratégie couvrirait à la fois les projets d'investissement et les activités non liées aux investissements; toutefois, de l'avis du Secrétariat, la stratégie devrait être préparée par une agence chargée de l'exécution de projets d'investissement, puisqu'il faudrait nécessairement qu'elle soit orientée vers des activités d'investissement.

42. À l'issue des débats, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'Annexe I au présent rapport, étant entendu que le PNUÉ maintiendrait des liens étroits avec l'ONUDI et la Banque mondiale concernant les projets d'investissement inclus dans la stratégie.

Malaisie: Renforcement des capacités des organisations agricoles locales et des organismes non gouvernementaux en matière de communications sur le bromure de méthyle

43. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 47 à 50 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/23. Il a signalé que la Malaisie avait reçu un projet de démonstration sur le bromure de méthyle qui devait être suivi par un projet d'investissement en vue de l'élimination complète de la consommation indiquée pour les applications réglementées dans le pays.

44. À l'issue des débats, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif n'approuve pas le projet ci-dessus.

Nouvelles Parties: Formulation de stratégies nationales d'élimination de SAO et de développement des capacités (renforcement des institutions)

Cambodge

Cap Vert

Sierra Leone

Somalie

45. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 55 à 57 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/23. Il a noté que le Secrétariat suggérait que la préparation de stratégie nationale d'élimination de chaque pays soit approuvée à la présente réunion, mais que celle des projets de renforcement des institutions devrait être retardée en attendant que les stratégies d'élimination soient présentées au Comité exécutif.

46. Ces nouvelles parties étaient sensées assurer la participation active de tous les éléments du gouvernement dans la préparation des stratégies. Le PNUE a aussi informé le Sous-comité de l'intention d'autres nouvelles parties de soumettre des demandes d'assistance pour la formulation de stratégies nationales d'élimination et de renforcement de capacité.

47. À l'issue des débats, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve la partie «préparation de stratégie» des projets ci-dessus, au niveau de financement indiqué dans l'Annexe^oI au présent rapport, mais qu'il reporte l'examen de la partie «développement des capacités» jusqu'à ce qu'il ait examiné les stratégies d'élimination.

Rwanda: Formulation d'une stratégie d'élimination initiale et développement des capacités (renforcement des institutions)

48. Le représentant du PNUE a rapporté qu'une lettre avait été reçue du gouvernement du Rwanda, une nouvelle Partie au Protocole de Montréal, demandant officiellement l'assistance du Fonds multilatéral pour formuler une stratégie nationale d'élimination et pour le développement des capacités. Après avoir consulté le Secrétariat du Fonds multilatéral, le PNUE a formulé une nouvelle proposition de projet pour fins de soumission à la présente réunion dans lequel il évalue le coût de la formulation d'une stratégie nationale d'élimination pour le Rwanda à 50 000 \$US.

49. À l'issue des débats, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Approuve la proposition de préparation d'une stratégie nationale d'élimination pour le Rwanda au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.
- b) Précise que le projet ci-dessus est approuvé à titre exceptionnel car le Rwanda est une nouvelle Partie et dans le but d'éviter tout retard dans le décaissement des sommes accordées par le Fonds multilatéral pour aider le pays à respecter ses obligations en vertu du Protocole de Montréal, et qu'à l'avenir, l'approbation de tels projets se fera conformément aux lignes directrices, aux procédures et aux pratiques du Comité exécutif.

c) Amendements du programme de travail de l'ONUDI pour 2001

50. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/24, qui contenait les amendements du programme de travail de l'ONUDI pour 2001.

Ex-République yougoslave de Macédoine: Renouvellement de projet de renforcement des institutions

51. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe^oI au présent rapport; et qu'il communique au Gouvernement de l'Ex-République yougoslave de Macédoine ses observations, présentées dans l'Annexe II au présent rapport.

d) Amendements du programme de travail de la Banque mondiale pour 2001

52. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/25, qui contenait les amendements du programme de travail de la Banque mondiale pour 2001.

Philippines: Préparation de projet pour le plan national d'élimination de CFC

53. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'Annexe^oI au présent rapport; sous réserve des conditions suivantes

- a) La Banque mondiale maintiendrait des liens étroits avec le Gouvernement suédois et le PNUE afin d'assurer qu'il n'y aurait pas de chevauchement entre le plan d'élimination, le projet bilatéral dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et le programme de formation des agents de douane; et
- b) Aucun autre financement ne serait accordé aux Philippines pour la préparation de projets et/ou la mise à jour du programme de pays;

- c) Toutefois, si en établissant le plan national d'élimination, la Banque mondiale constatait que le niveau de financement approuvé initialement était insuffisant pour l'exécution du projet et qu'elle était en mesure de démontrer de façon adéquate la nécessité de fonds supplémentaires, le Comité exécutif serait prêt à examiner une demande dans ce sens.

e) Programme de travail du PNUE pour l'an 2002

54. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/26 et Add.1, qui contenaient le programme de travail du PNUE pour 2002. Il a souligné que le PNUE avait complètement remanié son programme central pour l'an 2002. Ce programme remanié faisait actuellement l'objet d'un examen par le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, dans le cadre de l'examen du plan d'activités du PNUE pour 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/8 et Add.1).

55. Le représentant du PNUE a soumis une note d'information contenant le programme révisé dont il a présenté les principaux éléments.

56. À l'issue des débats, et se fondant sur les consultations avec le PNUE et les membres du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le budget du Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE présenté à l'annexe III au présent rapport, aux conditions suivantes :

- a) Ce budget et les services des employés du PAC concernés ne doivent pas être utilisés pour la mise en œuvre de projets approuvés avant 2002;
- b) Le PNUE devra remettre un rapport préliminaire sur l'utilisation des coûts d'appui au Programme à la 38^e réunion du Comité exécutif et un rapport détaillé à la 40^e réunion du Comité exécutif, en 2003;
- c) Le PNUE devra aussi présenter un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PAC au Comité exécutif en 2002, plus particulièrement sur les leçons apprises pendant les premières étapes de la mise en œuvre du PAC;
- d) Les sommes approuvées chaque année pour le PAC mais non dépensées devront être retournées au Fonds multilatéral aux fins de ré-allocation lors de la deuxième réunion du Comité exécutif de l'année suivant l'année pour laquelle les montants ont été approuvés;
- e) Le Comité exécutif devrait songer aux bienfaits de créer un projet unique au cours des prochaines années et demander au PNUE de lui proposer un budget pour une telle initiative à la 38^e réunion du Comité exécutif.

57. Plusieurs membres du groupe qui examinait le budget du PNUE ont prié instamment le PNUE de modifier la structure organisationnelle du Programme ActionOzone afin de tenir compte et de faciliter la mise en œuvre plus efficace des changements en voie d'être approuvés à la présente réunion. Nommément, plusieurs membres du groupe ont constaté l'importance accrue du réseau et du travail du gestionnaire des politiques qui tient compte de l'envergure des travaux régionaux du programme. À cet effet, et constatant que le directeur du Programme ActionOzone est dans l'impossibilité de se consacrer à plein temps aux responsabilités de son poste, il a été jugé important que le coordonnateur du réseau soit clairement responsable des coordonnateurs régionaux et relève directement du directeur du Programme ActionOzone et de l'IE du PNUE.

f) Avances sur les programmes de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2002

58. Le Président a appelé l'attention du Sous-comité sur le UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/27, qui contenait des demandes d'avances sur les programmes de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2002.

59. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les avances sur les programmes de travail du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2002, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/27, au niveau de financement indiquées dans l'Annexe^oI au présent rapport.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS D'INVESTISSEMENT

a) Projets recommandés pour approbation générale

60. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/24/2.

61. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets d'investissement proposés pour approbation générale présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/24/2 au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, aux conditions mises de l'avant dans les fiches d'évaluation de projet, s'il y a lieu.

62. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note que le gouvernement de l'Allemagne préparera un document de politique sur les questions entourant le choix du HCFC-141b dans les projets de reconversion pour la 36^e réunion du Comité exécutif à une date assez hâtive pour que le document puisse être distribué aux membres au moment opportun.

b) Projets pour examen individuel

Secteur des mousses

République islamique d'Iran : Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse souple par la reconversion à une technologie à base de CO₂ liquide à Abre Shomal Co (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/41)

Jamahiriya arabe libyenne : Élimination du CFC-11 par la reconversion à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide (DCL) dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à l'usine El Houria (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/44)

63. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/24/1/Add.1/Rev.1. Il a indiqué que le problème principal relatif à ces projets avait déjà été examiné par le Comité exécutif au point 5 a) de l'ordre du jour.

64. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, étant entendu que les droits de permis de 50 000 \$US pour la technologie à base de DCL ne soient consignés aux dépenses qu'après que le Comité exécutif aura examiné le rapport sur la révision des lignes directrices sur la technologie à base de DCL.

Secteur des agents de transformation

Inde : Reconversion du tétrachlorure de carbone (TTC) à une technologie à base de cyclohexane comme agent de transformation à Amoli Organics Limited, Mumbai (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/39 et Corr.1)

Pakistan : Reconversion du tétrachlorure de carbone (TTC) à une technologie à base de 1,2-dichloroéthane comme solvant de transformation à Himont Chemicals Ltd. (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/50 et Rev.1)

65. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/24/1/Add1./Rev.1. Il a noté que chacun des projets présentait un profil du sous-secteur concerné et que toutes les questions entourant les coûts avaient été réglées avec l'ONUDI. Les projets sont soumis pour examen individuel car c'est la pratique habituelle pour les projets du secteur des agents de transformation.

66. Un représentant du Secrétariat a rapporté que le gouvernement de l'Inde a fait savoir par l'entremise de l'ONUDI qu'il n'y a que deux usines en Inde qui utilisent ce procédé : Amoli Organics Ltd, dont le projet est actuellement à l'étude par le Comité exécutif, et une autre entreprise qui utilise du TTC et qui fera l'objet d'un futur projet sur l'élimination complète dans le sous-secteur.

67. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :
- a) Approuve les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport;
 - b) Prenne note de ce qui suit :
 - i) Il est attendu qu'après l'approbation des fonds pour les plans sectoriels du secteur des agents de transformation en Inde, tout projet futur sera présenté dans le cadre d'un plan sectoriel;
 - ii) Des données complètes sur le sous-secteur concerné, y compris la consommation restante à éliminer dans le sous-secteur, doivent être fournies afin de pouvoir évaluer l'envergure de la consolidation de l'industrie.

Secteur des solvants

République populaire démocratique de Corée : Reconversion des procédés de nettoyage du TTC à une technique de nettoyage à base d'eau et de solvants Huichon February 26 Factory (HUI) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/43)

République populaire démocratique de Corée : Reconversion des installations de nettoyage du tétrachlorure de carbone (TTC) à des techniques de nettoyage à base d'eau et de solvants à Gumsong Tractor Factory (GTS) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/43)

68. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/43. Il a indiqué que toutes les questions entourant les coûts avaient été réglées mais que les projets sont soumis pour examen individuel en raison de l'envergure des projets et du fait que les projets portent surtout sur la limite d'exposition du nouveau solvant à base de TCE.

69. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte l'examen des deux projets ci-dessus jusqu'à ce que la 36^e réunion du Comité exécutif apporte des précisions sur le rapport coût-efficacité, le coût total et la part des coûts que devra payer le pays bénéficiaire pour le contrôle des incidences sur l'environnement, la santé et la sécurité associées à la nouvelle technologie. Les deux projets demeureront au plan d'activités de l'ONUDI pour 2002.

Secteur des fumigènes

Bolivie : Élimination en phase finale du bromure de méthyle (sauf le QPS) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/29 et Add.1)

70. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/29 et Add.1. Il a souligné que l'approbation du projet entraînerait

l'élimination complète du bromure de méthyle en Bolivie. Cependant, la Bolivie sera incapable de respecter l'échéance de 2002 car pour ce faire elle doit éliminer 0,9 tonnes PAO d'ici la fin de 2001, ce que ne sera pas possible dans le cadre de ce projet.

71. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent document, en vertu de l'accord convenu entre le gouvernement de la Bolivie et le Comité exécutif présenté à l'annexe IV au présent rapport, tout en tenant compte du fait que la Bolivie pourrait ne pas respecter l'échéance de 2002 et que le projet ressemble à des projets de démonstration que le Comité exécutif a déjà approuvés dans ce sous-secteur.

Costa Rica : Projet pour l'adoption de solutions de remplacement dans la culture de melons, de fleurs coupées, de lits de semences de tabac et dans les pépinières afin d'éliminer le bromure de méthyle au Costa Rica (sauf le QPS) (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/36 et Corr.1)

72. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/36 et Corr.1. Il a souligné que ce projet a d'abord fait partie d'un projet comprenant plusieurs phases visant à éliminer complètement la consommation de bromure de méthyle au pays, sauf dans les activités de quarantaine et de traitement avant l'expédition. Le Secrétariat du Fonds multilatéral et le PNUD avaient convenu du coût total du projet sauf que les exportations n'étaient pas entrées en ligne de compte dans le calcul des coûts différentiels recevables.

73. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, en vertu de l'accord convenu entre le gouvernement du Costa Rica et le Comité exécutif présenté à l'annexe V au présent rapport.

Croatie : Élimination du bromure de méthyle dans les semis de tabac (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/37)

74. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/37. Le Secrétariat et l'ONUDI ont convenu du coût total du projet.

75. Le représentant de l'ONUDI a annoncé qu'à l'issue des consultations tenues à la présente réunion, il avait été possible de modifier le coût initial du projet à la baisse, à 476 833 \$US, coûts d'appui en sus.

76. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Approuve le projet ci-dessus à titre d'exception, en raison du rapport de coût-efficacité peu enviable d'environ 30 \$US/kg, au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, en vertu de l'accord entre le gouvernement de la Croatie et le Comité exécutif présenté à l'annexe VI au présent rapport.

- b) Demande au gouvernement de la Croatie de prendre les mesures nécessaires pour assurer le rapport coût-efficacité, réaliser des économies dans la mise en œuvre du projet et assurer le respect complet des échéances d'élimination.

Turquie : Élimination du bromure de méthyle dans les cultures protégées de tomates, de concombres et d'œillets (première tranche) (ONUDI) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/54 et Add.1 et Corr.1)

77. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/54 et Add.1 et Corr.1. Il a dit que le Secrétariat du Fonds multilatéral et l'ONUDI ont terminé leurs discussions sur les questions en suspens et convenu de calculer les coûts du projet en fonction d'une superficie de 1 656 hectares traitée actuellement au bromure de méthyle. Aucun coût d'exploitation n'a été demandé. Il ne restera que quelque 20 tonnes PAO de bromure de méthyle à éliminer au pays après l'achèvement de ce projet.

78. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, en vertu de l'accord conclu entre le gouvernement de la Turquie et le Comité exécutif, présenté à l'annexe VII au présent rapport.

Zimbabwe : Élimination des utilisations non-essentielles et non-critiques du bromure de méthyle dans l'entreposage des céréales (maïs) (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/57)

79. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/57. Il a indiqué que le projet visait à éliminer 27,2 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisées à des fins non-essentielles et non-critiques dans l'entreposage des céréales (maïs), ce qui représente toute la consommation de bromure de méthyle utilisée dans la fumigation des denrées entreposées au pays.

80. Après délibérations, et compte tenu de la recommandation du Sous-comité au point 5 b) de l'ordre du jour sur l'ajout de projets supplémentaires aux accords existants pour l'élimination du bromure de méthyle, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte l'approbation du projet ci-dessus jusqu'à ce que des précisions soient apportées sur les circonstances exceptionnelles et le caractère temporaire de la diminution de la consommation.

Plans et stratégies de secteur

Mexique : Plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/46 et Corr.1)

81. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/46 et Corr.1. Il a indiqué que le projet a une longue histoire, que le Secrétariat avait convenu du niveau de financement avec le PNUD et qu'il avait fait ses recommandations sur la façon de poursuivre.

82. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note que le gouvernement du Mexique s'est engagé à ce que la mise en œuvre de son plan d'élimination dans le secteur des mousses donne lieu à une réduction permanente de 543,4 tonnes PAO (à être confirmé à la suite des vérifications qui seront effectuées) de la consommation totale de 3 059,5 tonnes PAO de CFC à l'échelle du pays;
- b) Approuve, en principe, le plan d'élimination dans le secteur des mousses et affecte la somme de 833 150 \$US, comprenant 100 000 \$US pour la gestion du projet, sous réserve que le PNUD et le gouvernement du Mexique :
 - i) Mettent en œuvre à l'intérieur d'une période de 18 mois la phase initiale du plan dans les entreprises qui seront identifiées sur vérification de leur situation de référence dans le but ultime d'éliminer 145 tonnes PAO. Tout en profitant d'une certaine discrétion, le PNUD et le gouvernement du Mexique doivent prendre les précautions nécessaires lors de la mise en œuvre de la phase initiale pour s'assurer que le financement accordé aux entreprises choisies respecte les politiques et les lignes directrices du Fonds multilatéral;
 - ii) Préparent la ou les vérifications finales des entreprises restantes et, selon les résultats des vérifications, préparent la phase finale du plan, y compris les coûts différentiels, qui fera état de l'ensemble des 833 150 \$US approuvés à la présente réunion dans le cadre du plan final et qui tiendra compte des observations fournies à l'annexe II des présentes, et la présentent au Comité exécutif au plus tard à la 38^e réunion; et demandent au PNUD de transmettre au Secrétariat les résultats des vérifications à effectuer et tout autre renseignement pertinent qui aura servi à déterminer les coûts recevables du plan;
 - iii) S'assurent que la consommation totale à l'échelle nationale de substances du groupe I de l'annexe A est réduite de façon permanente à un maximum ne dépassant pas la consommation totale nationale rapportée au Secrétariat de l'ozone pour l'année 2000, de laquelle ont été soustraits la consommation à éliminer dans le cadre de projets approuvés mais pas encore mis en œuvre (306,8 tonnes PAO) et l'élimination réalisée dans le cadre du plan pour le secteur des mousses.
- c) Demande au PNUD de présenter un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la phase initiale du plan à la 38^e réunion du Comité exécutif.

Chine : Plan d'élimination dans le secteur des mousses (Banque mondiale)

83. Le président a informé le Sous-comité que la 34^e réunion du Comité exécutif a demandé au Secrétariat et à la Banque mondiale de poursuivre les discussions avec les membres concernés

du Sous-comité sur l'examen des projets sous la direction de l'Allemagne, si nécessaire, afin de présenter une proposition et un projet d'accord à la 35^e réunion (décision 34/53).

84. Le facilitateur du groupe de travail informel (Allemagne) formé par le Comité exécutif a rapporté que le groupe s'est réuni pendant la 34^e réunion du Comité exécutif, en marge de la treizième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui a eu lieu au Sri Lanka en octobre 2001, et à la présente réunion. Il a soumis au Comité exécutif un document de conférence contenant une proposition et un projet d'accord pour l'élimination des CFC dans le secteur de la mousse de polyuréthane en Chine.

85. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet d'accord pour l'élimination des CFC dans le secteur de la mousse de polyuréthane en Chine présenté à l'annexe VIII au présent accord.

Chine : Programme annuel du secteur de la production pour l'année 2002
(Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/34)

86. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 21 à 25 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/34 portant sur le programme annuel du secteur de la production en Chine. Il a souligné que le Comité exécutif était invité à approuver le programme annuel et qu'aucun appui financier n'était demandé à la présente réunion. Le financement sera demandé à la réunion de mars 2002, après vérification d'un rendement satisfaisant en 2001.

87. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le programme de travail de 2002 pour la fermeture du secteur de la production de CFC en Chine et prenne note que la Banque mondiale demandera un appui financier à la 36^e réunion et remettra à cette même occasion un rapport de vérification sur la mise en œuvre du programme annuel de 2001.

Chine : Stratégie sur les compresseurs en réfrigération commerciale (Banque mondiale)
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/34)

88. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 33 à 50 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/34 portant sur la stratégie sur les compresseurs en réfrigération commerciale en Chine. Il a souligné que le plan sectoriel avait été soumis à la demande du Comité exécutif après que celui-ci ait examiné un rapport d'évaluation sur la reconversion des installations de fabrication de compresseurs en Chine. La Banque mondiale a également proposé avec le plan sectoriel des propositions de projet pour la reconversion des installations des cinq derniers fabricants de compresseurs. Le Secrétariat a demandé de l'assistance afin de connaître l'opinion du Comité exécutif sur l'information fournie par la Banque mondiale en réponse à la demande du Comité exécutif formulée à la décision 34/13.

89. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du plan sectoriel pour l'élimination de la consommation de CFC-11 et de CFC-12 présenté à l'annexe II au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/34;

- b) Exprime l'intention de fournir au gouvernement de la Chine les coûts différentiels convenus et recevables pour les cinq dernières usines de fabrication de compresseurs, conformément à l'accord d'origine convenu avec le Comité exécutif en 1995 en vertu duquel la Chine s'engage à éliminer une consommation de 13 000 tonnes PAO de CFC fondée sur une demande ne faisant l'objet d'aucune mesure de contrôle en 1995 dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale et industrielle;
- c) Demande au Secrétariat de travailler avec la Banque mondiale afin de conclure une entente avec le gouvernement de la Chine sur le montant des coûts différentiels des cinq projets et de présenter les projets à la 36^e réunion du Comité exécutif;
- d) Songe à accorder au gouvernement de la Chine la souplesse nécessaire pour utiliser le financement accordé pour compenser les coûts différentiels au lieu d'en limiter l'utilisation à la seule reconversion des cinq entreprises de fabrication de compresseurs;
- e) Prie instamment le gouvernement de la Chine d'utiliser les ressources pour les coûts différentiels établis de la façon la plus rentable possible afin de contribuer à la réalisation de l'élimination dans les sous-secteurs de la réfrigération commerciale et industrielle, qui peuvent ou non comprendre la reconversion des cinq entreprises en question.

Chine : Plan du secteur des solvants : Rapport sur la mise en œuvre du programme annuel de 2002 (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/34)

90. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/34 portant sur la mise en œuvre du plan annuel de 2002 sur le secteur des solvants en Chine joint à l'annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/34. Il a indiqué qu'aucun financement n'était demandé pour le programme annuel de 2002 à la présente réunion mais que celui-ci serait demandé après l'examen des rapports de vérification pertinents.

91. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le programme annuel de mise en œuvre dans le secteur des solvants de la Chine pour 2002 comme fondement pour l'examen de la demande de financement lors d'une prochaine réunion.

Bahamas : Plan de gestion de la phase finale de l'élimination (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/28 et Corr.1)

92. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/28 et Corr. 1 portant sur le plan de gestion de la phase finale de l'élimination aux Bahamas qui donnerait lieu à l'élimination complète des SAO au pays d'ici la fin de 2007. Il a indiqué que le plan avait d'abord été soumis pour un coût d'environ 750 000 \$US. Des délibérations subséquentes ont donné lieu à la soumission d'un plan révisé le 29 novembre 2001 dont le coût s'élève à 560 000 \$US. La proposition révisée comprend un

projet d'accord entre le gouvernement des Bahamas et le Comité exécutif sur les modalités de l'élimination complète de la consommation des substances du groupe I de l'annexe A.

93. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, en vertu de l'accord convenu entre le gouvernement des Bahamas et le Comité exécutif, présenté à l'annexe IX au présent document.

Malaisie : Plan national d'élimination des CFC (Banque mondiale)
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/45 et Add.1)

94. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/45 et Add.1 portant sur le plan national d'élimination des CFC en Malaisie et un projet d'accord fondé sur le rendement entre le gouvernement de la Malaisie et le Comité exécutif. Il a indiqué que le projet visant à éliminer la consommation restante de CFC éliminerait également une part importante de la consommation de TCA. Le Secrétariat et la Banque mondiale avaient aussi convenu de la majorité mais non de la totalité des éléments du projet d'accord sur le plan national d'élimination des CFC en Malaisie.

95. Le Chef du Secrétariat a précisé qu'après délibérations avec le Secrétariat, la Banque mondiale avait modifié sa proposition à la hausse afin de régler la question de la consommation restante de TCA et de TTC en Malaisie. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/45/Add.1 sera mis à jour afin de faire état de l'ajout du TCA et du TTC au plan national d'élimination, et des conséquences de ces ajouts sur le financement.

96. Le représentant de la Banque mondiale a dit que la Banque avait également demandé d'ajouter les inhalateurs à doseur à l'accord sur le plan national d'élimination des CFC au coût supplémentaire de 57 200 \$US afin d'obtenir un plan d'élimination en phase finale complet.

97. Après délibérations, qui ont également porté sur l'ajout des inhalateurs à doseur à l'accord, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Approuve le projet au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, en vertu de l'accord entre le gouvernement de la Malaisie et le Comité exécutif présenté à l'annexe X au présent rapport;
- b) Approuve l'ajout des inhalateurs à doseur à l'accord sur le plan national d'élimination des CFC à un coût supplémentaire de 57 200 \$US, plus les coûts d'appui aux agences;
- c) Exprime son appréciation au gouvernement de la Malaisie et à la Banque mondiale pour avoir pris l'initiative dans la promotion et l'élaboration du plan national d'élimination des CFC.

Thaïlande : Plan national d'élimination des CFC (Banque mondiale)
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/53 et Add.1)

98. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/53 et Add.1 portant sur le plan national d'élimination des CFC en Thaïlande et un projet d'accord fondé sur le rendement entre le gouvernement de la Thaïlande et le Comité exécutif. Il a indiqué qu'un accord avait également été conclu afin d'ajouter au plan l'élimination de la consommation restante de solvants à base de TCA et TTC, qui ne figurait pas dans le plan à l'origine. Cet ajout entraînera l'élimination complète des CFC et des autres SAO utilisés dans le secteur des solvants. Le Secrétariat et la Banque mondiale ont également convenu d'un projet d'accord pour le plan national d'élimination des CFC en Thaïlande.

99. Après délibérations, qui ont également porté sur l'ajout des inhalateurs à doseur à l'accord, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Approuve le projet au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, en vertu de l'accord entre le gouvernement de la Thaïlande et le Comité exécutif présenté à l'annexe XI au présent rapport;
- b) Approuve l'ajout des inhalateurs à doseur à l'accord sur le plan national d'élimination des CFC à un coût supplémentaire de 57 200 \$US, plus les coûts d'appui aux agences;
- c) Exprime son appréciation au gouvernement de la Thaïlande et à la Banque mondiale pour avoir pris l'initiative dans la promotion et l'élaboration du plan national d'élimination des CFC.

Turquie : Plan d'élimination des SAO dans le secteur de la réfrigération
(Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/54 et Add.1)

100. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/54 et Add.1 sur l'élimination des SAO dans le secteur de la réfrigération en Turquie. Il a souligné que la documentation fournie découlait d'une décision de la 34^e réunion du Comité exécutif d'approuver en principe la somme approximative de 9 millions \$US pour la mise en œuvre du plan sectoriel. La décision avait été prise étant entendu que le Secrétariat, la Banque mondiale et les membres du Comité exécutif concernés poursuivraient les délibérations afin de mettre au point les détails de la mise en œuvre et de préparer un projet d'accord fondé sur le rendement, qui seraient soumis à la 35^e réunion du Comité exécutif. Il a souligné que les dispositions de l'accord sur les conditions d'approbation du financement, la surveillance, les rapports de rendement, l'évaluation et autres questions administratives avaient été convenues. La seule question en litige porte sur les écarts entre la consommation indiquée à éliminer dans le cadre du plan sectoriel et autres projets en Turquie, et la consommation rapportée au Secrétariat par le gouvernement de la Turquie, surtout pour l'année 2000. Le plan sectoriel précise qu'une part du financement pourrait être accordée à titre rétroactif aux entreprises qui ont déjà procédé à la reconversion en prévision de l'approbation du plan sectoriel, ce qui a aidé à éclaircir la situation entourant les écarts.

101. Après délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport, en vertu de l'accord entre le gouvernement de la Turquie et le Comité exécutif présenté à l'annexe XII au présent rapport.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTION DE POLITIQUE

a) Financement de la technologie se trouvant hors du domaine public

102. Le Chef du Secrétariat a indiqué que les pourparlers que le Secrétariat a menés avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et une firme de juristes conseils sur le droit international de la propriété industrielle n'ont pas encore produit le document souhaité et que le Secrétariat poursuivrait la question avec l'OMPI, et a manifesté son intention de consulter une institution universitaire, si nécessaire.

103. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note des renseignements présentés par le Secrétariat.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

104. Aucune autre question n'a été soulevée aux fins d'examen.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT

105. Le présent rapport a été adopté le 4 décembre 2001, sur la base du projet de rapport diffusé sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/24/L.1.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DE LA RÉUNION

106. Après l'échange habituel de paroles de courtoisie, le Président a déclaré la réunion close le 4 décembre 2001, à 18 h 15.